Rennes SUD-OUEST
Sud Gare
Bréquigny

Conseil de quartier Sud-Gare

CONSEIL DE QUARTIER SUD-GARE
COMPTE-RENDU 04 février 2025

M. Olivier Roullier, adjoint à la maire de Rennes, délégué au quartier de Sud Gare, introduit le conseil de quartier et remercie les habitants de leur présence au conseil de quartier.
Il est précisé l'ordre du jour et les habitants sont invités à faire part des points divers qu'ils souhaitent aborder.

18h10 – 18h40 : Points divers : A vous la parole !
18h40 – 19h10 : Éclairage public - comment ça marche ? Quels sont les horaires ?
19h10 – 19h40 : Prise en compte des cycles dans les voies apaisées et les zones à circulation mixte : Etat des lieux et perspectives,
19h40 – 20h : Informations utiles.

1. Points divers :

→ Manque d'informations sur les nouvelles modalités de collecte des déchets :

Des riverains aussi bien en maison individuelle qu'en habitation collective indiquent ne pas avoir reçu d'information sur les nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères. Les fréquences de collecte sont rappelées. Ces informations sont disponibles sur le site de Rennes Métropole. Un riverain fait remarquer que le nom des quartiers n'est pas indiqué sur les calendriers, mais uniquement les numéros des quartiers. Cette information sera remontée aux services concernés (Ndr : le service en charge des déchets a confirmé la prise en compte de cette demande et va procéder à la modification).
S'agissant du Quartier 8, Quartier Sud-gare vous trouverez ci-dessous (et en pièce jointe) le calendrier de collecte des maisons et des collectifs.

Direction de Quartiers Sud-ouest
1 Place de la Communauté CS 63126
Tél : 02.23.62.21.56
dqso@ville-rennes.fr
www.metropole.rennes.fr

Ville de Rennes

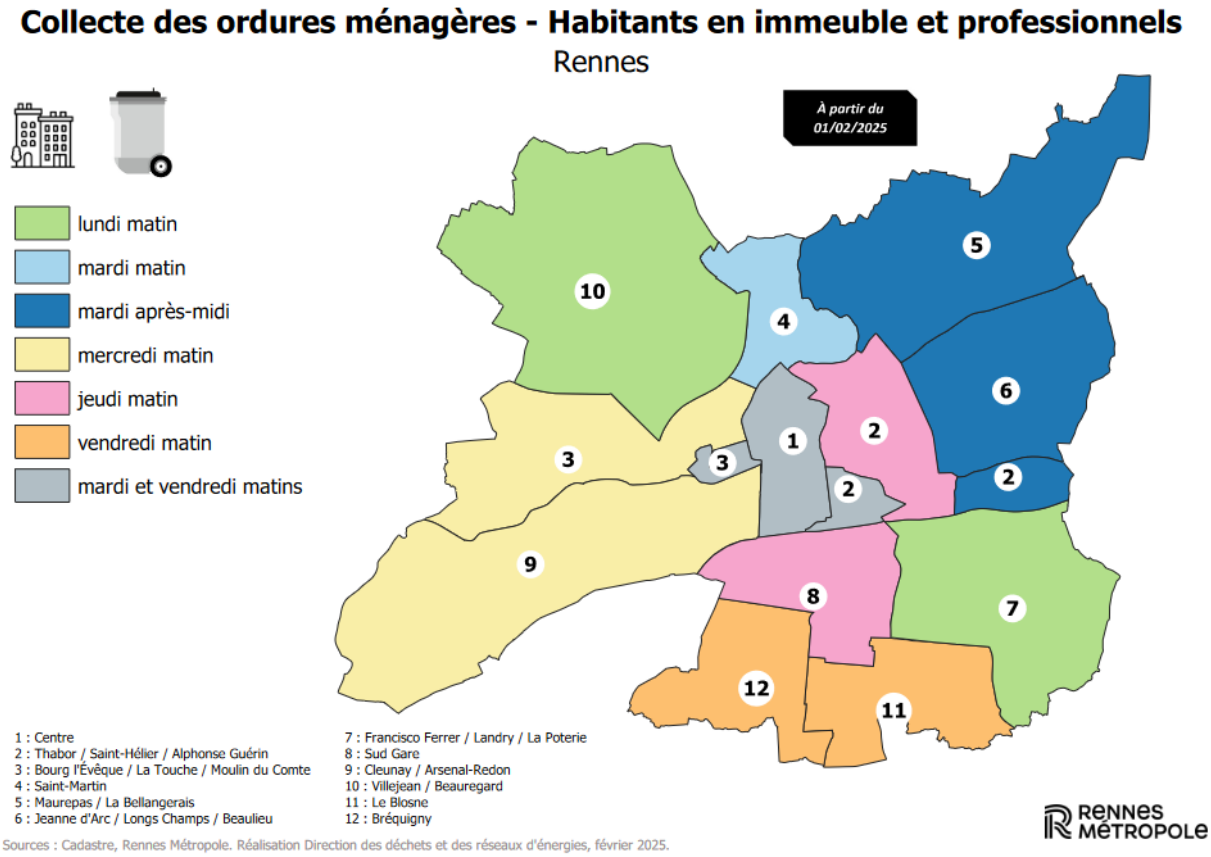

lien vers les calendriers de collecte des pavillons https://metropole.rennes.fr/tout-savoir-sur-les-collectes-de-dechets?idParent=15&typeParent=taxonomy_term

Lien vers la page des gestionnaires d'immeuble où il y a le tableau avec les jours de collecte pour les immeubles : https://metropole.rennes.fr/gestionnaires-de-logements-gerez-vos-dechets?idParent=15&typeParent=taxonomy_term

NDR: La direction des déchets a indiqué qu'elle dialogue avec les principaux gestionnaires immobiliers mais n'a pas dans ses listes de diffusion les syndic de copropriété bénévoles, elle invite donc tous les gestionnaires et syndics bénévoles qui souhaiteraient recevoir les informations à s'inscrire auprès de la direction des déchets en les contactant par mail à dechets@rennesmetropole.fr .

→ Augmentation des tarifs de stationnement pour les garagistes :

Le conseil de quartier interroge la ville sur l'augmentation des tarifs du stationnement payant pour les professionnels, notamment les garagistes. Les tarifs seraient passés de 300€ à 3600€ annuel en 2025, les habitants craignent un impact négatif sur les 3 garagistes présents à Sud-Gare ainsi qu'une diminution de leur capacité à prendre en charge des véhicules.

M. Roullier indique ne pas disposer de cette information et qu'il interrogera le service mobilité à ce sujet.

NDR (modification mise à jour avril 2025) : Après consultation des services, une réponse a été apportée. Préalablement à la mise en place des contrôles automatisés par véhicules LAPI, la Ville de Rennes a instauré une tarification particulière pour les garagistes ne pouvant pas stationner les véhicules de leurs clients dans leur établissement.

Cette initiative visait plusieurs objectifs :

Direction de Quartiers Sud-ouest
1 Place de la Communauté CS 63126
Tél : 02.23.62.21.56
dqso@ville-rennes.fr
www.metropole.rennes.fr

- Ne pas pénaliser les clients des garagistes qui, sans cette mesure, auraient dû s'affranchir du stationnement horaire au tarif le plus élevé ou, à défaut, auraient reçu des Forfaits Post Stationnement.
- Prendre en compte les spécificités de la profession

Le tarif "garagiste" institué en juin 2022 permet donc, pour un maximum de 10 véhicules par société, le stationnement sur l'espace public des véhicules des clients en attente de réparation. Son tarif s'élève à 300 € par an et par place. Il n'est applicable qu'en zone verte.

Ce forfait annuel correspond à un coût de 1,20€ par jour **et par place**, à comparer au tarif professionnel (3,20€/jour), au tarif résidentiel (0.60€/jour) ou au tarif horaire (jusqu'à 30,30€ par jour).

Il est à noter que peu de collectivités ont mis en place une mesure similaire et que le tarif en vigueur à Rennes est inférieur à celui pratiqué par Nantes (380€ par an et par place), Villeurbanne (480€ par an et par place) ou Strasbourg (3€ par jour et par place) par exemple. Il peut s'adapter au besoin de chaque établissement étant modulable de 1 à 10 véhicules maximum.

La Ville reconnait son erreur de facturation (300€/an pour 10 places, soit un dixième du coût normal) dont ont bénéficié pendant deux ans les garages du quartier Sud Gare mais a choisi de ne pas procéder à un rattrapage des sommes normalement dues. Elle rappelle que ce dispositif avait été présenté en détail aux professionnels concernés dès 2022.

Elle réaffirme son engagement à maintenir une tarification adaptée aux différents usages du stationnement payant sur voirie ainsi que son attachement au maintien de l'activité économique du quartier.

→ Mauvais découpage du quartier, notamment aux Castors :

Un riverain déplore le découpage des quartiers notamment aux Castors, il indique ne pas avoir reçu d'information sur le "Foyer Castor" et que la Maison de quartier de La Binquenais n'est pas située sur la Binquenais.
M. Roullier rappelle les limites du quartier 8, qu'il ne s'agit que de frontières administratives.

Lien vers la carte du quartier 8, Sud-Gare :
https://public.sig.rennesmetropole.fr/ressources/cartes/cartes/plan_de_rennes/rennes_plans_de_quartiers/a0/35238_rennes_a0_q8.pdf

→ Voitures ventouses Quartier Ste Thérèse :

Un habitant déplore le retour de voitures ventouses sur le quartier Ste Thérèse.
M. Roullier invite dans ce type de situation à faire un signalement auprès de la police municipale au 02.23.62.20.30 ou via l'appli ici Rennes.

→ Sécurisation du Carrefour Rue de Chatillon/ Bd Gaëtan Hervé :

Des habitants interpellent la ville sur la dangerosité du carrefour de la Rue de Chatillon et du boulevard Gaëtan Hervé, ils demandent une reprise de la signalisation verticale et de la signalisation horizontale.

M. Roullier indique que cette problématique a déjà été transmise aux services de la voirie et qu'un passage en rue au écoles du Bd Gaëtan Hervé est à l'étude.

Direction de Quartiers Sud-ouest
1 Place de la Communauté CS 63126
Tél : 02.23.62.21.56
dqso@ville-rennes.fr
www.metropole.rennes.fr

→ Activité des membres du conseil de quartier:

Un habitant interroge sur les activités des membres du conseil de quartier en dehors de ces conseils.
M. Cloarec répond que les membres du conseil de quartier travaillent sur la nature en ville et la sécurité.
En outre ils participent aussi aux réunions des co-animateurs. Il indique aussi être à l'écoute de nouvelles propositions de sujets à travailler.
M. Roullier rappelle que le conseil de quartier n'est pas une instance figée, tous les habitants peuvent être acteurs et y apporter leurs sujets.
Les habitants intéressés sont invités à se rapprocher de la direction de quartier.

→ Présence d'obstacles sur chaussée non visibles, non éclairés dans le quartier :

Un riverain souligne que dans de nombreuses rues non éclairées, des obstacles sur chaussée (Ndr : des ilots) ne sont ni éclairés, ni visibles et constituent un danger.
Cette intervention fait lien avec le premier sujet à l'ordre du jour de ce conseil de quartier.

J4

NDR: Les obstacles sur chaussée doivent être signalés par un panneau J4 ou J5 de classe 2 réfléchissants, ils peuvent aussi être renforcés par la pose de réflecteurs. Si vous constatez des obstacles sur chaussée non signalés, merci de contacter d.michinot@ville-rennes.fr.

J4

J5

2. Éclairage public - comment ça marche ? Quels sont les horaires ? présenté par Patrick Le Texier - Responsable de l'unité maintenance travaux régie de Rennes Métropole.

Vous trouverez en pièce jointe de ce compte rendu la présentation de M. Le Texier

Questions/remarques	Réponses
Pourquoi les horaires d'extinction ne coïncident pas avec les derniers métros ?	Cette décision avait été prise lors de la crise énergétique, la facture de la ville passant à ce moment à 12 millions d'euros. Une réflexion sur une adaptation des horaires à une extinction de 02h00 à 05h00 en zone verte (voir carte) est en cours. M. Roullier appuie en indiquant que la question se pose aussi dans le cadre des sorties de bars.
Regrets exprimés sur la suppression de l'éclairage les dimanches matin.	
Étonnement sur la dite acceptation par les habitants, alors que les femmes se sont récemment exprimées dans les médias sur leur sentiment d'insécurité.	
Une alternative, comme l'allumage d'un lampadaire sur deux est-elle possible ?	Techniquement possible, mais c'est une gêne en terme de déplacement, l'œil doit s'adapter au passage de l'obscurité à la lumière.

Direction de Quartiers Sud-ouest
1 Place de la Communauté CS 63126
Tél : 02.23.62.21.56
dqso@ville-rennes.fr
www.metropole.rennes.fr

Ville de Rennes

L'éclairage est régulièrement allumé en journée.	Le système est vieillissant, des pannes sur les commandes d'allumage et d'extinction peuvent survenir. De plus, il peut aussi être allumé lors d'intervention de maintenance.
25% de l'éclairage est passé en LED, quid du reste?	Les équipements ont une durée de vie de 40 ans, certains sont encore récents, ils seront remplacés une fois vétustes. Objectif 2033->100% LED
L'éclairage est insuffisant en rive Ouest rue de l'Alma. Les chutes y sont régulières.	Bien que l'éclairage ne soit présent que sur la rive Est, il répond aux normes sur la rive Ouest. ->Réponse non satisfaisante ni suffisante pour les riverains (réaction)
Peut-on envisager un allumage par smartphone?	La ville de St Brieuc a expérimenté ce système, ce ne fut pas concluant et l'investissement est trop onéreux.
Peut-on installer des détecteurs de marche?	Cela existe mais uniquement sur les cheminement piétons. En outre le coût est trop prohibitif. 150€ par point lumineux * 28000 points lumineux sur la ville.
Souhait d'une consultation de la ville sur les horaires, voir en conseil de quartier	Une réponse sera apportée avant l'été, la consultation se fera auprès des élus représentant les quartiers.

3. Prise en compte des cycles dans les voies apaisées et les zones à circulation mixte : Etat des lieux et perspectives, présentée par Guillaume Porcher - Chargé de mission mobilité active de Rennes Métropole.

Vous trouverez en pièce jointe de ce compte rendu la présentation de M. Porcher

Questions/remarques	Réponses
Sentiment d'insécurité dans les Zones de Rencontre, comme par exemple celle nouvellement réalisée au Colombier. Est-ce plus accidentogène ? Y-a-t-il un recensement des accidents ? Un autre riverain souligne que de son point de vue l'aménagement est mieux qu'avant.	- Il n'y a pas plus d'accident en Zone de Rencontre - Oui il y a un recensement. - L'aménagement du quai nord est une réussite. - Les rues passent en Zone de Rencontre si l'on estime que cela peut fonctionner, cependant si de larges trottoirs confortables sont présents, on reste en zone 30.
Un riverain fait part de son mécontentement quant à l'indiscipline des cyclistes	
Certaines pistes sont sur trottoir, c'est accidentogène.	Nous ne souhaitons plus de piste sur trottoir sauf avec une délimitation teinte ou physique.

Direction de Quartiers Sud-ouest
1 Place de la Communauté CS 63126
Tél : 02.23.62.21.56
dqso@ville-rennes.fr
www.metropole.rennes.fr

Un aménagement des voies pour sortir de Rennes est nécessaire à l'approche de la rocade	Nous ne souhaitons pas de vélo sur les échangeurs de la rocade. Il y a des cheminements dédiés aux vélos pour sortir de Rennes. (Exemple le REV). NDR : voir plan de déplacement à vélo joint au compte rendu ou disponible sur : https://metropole.rennes.fr/se-deplacer-velo
Souhait de plus de contrôles des voitures. Les voitures qui dépassent les cyclistes circulent à plus de 30 km/h et sont donc en infraction (Rennes, ville à 30 km/h)	
Parvis Sud Gare, des poubelles entreposées sur la piste cyclable gênent la circulation des vélos et rendent la cohabitation des vélos et des piétons difficile.	N'hésitez pas à faire remonter ce type de situation par un signalement à la Direction de Quartiers. Cette situation avait déjà été signalée, il y avait eu des échanges avec les sociétés en charge de la collecte des poubelles, cette information sera transmise à nouveau.
Plainte sur les cyclistes qui traversent le parc de Villeneuve, et roulent sur les trottoirs Bd de la Tour d'Auvergne ou au niveau du pont de Nantes.	Nous ne pouvons pas avoir un policier derrière chaque usager. Les tests/contrôles démontrent néanmoins que 85% des vélos respectent la réglementation.

4. Financement de projets – Enveloppe du Conseil de Quartier.

M. Roullier rappelle que le conseil de quartier dispose d'une enveloppe de 6000€ qui permet un appui financier aux projets et animations du quartier. Il est rappelé que l'aide est plafonnée à 1000€ par projet et soumise au vote.

- Présentation de la bourse aux vélos de l'APE SARABANDE en PJ de ce document.
- Présentation du carnaval de L'APE de L'école Villeneuve et du CPB Ginguené :

Le carnaval des enfants est un événement festif qui rassemble les habitants (enfants, parents…) du quartier.
Le public : les familles de l'école Villeneuve, acteurs du quartier.

Les objectifs de la manifestation :
➢ Créer un rendez-vous enfants/parents.
➢ Favoriser la rencontre entre générations.
➢ Émerveiller les plus jeunes.
➢ Partager un moment convivial en famille.

Partenariats : Ville de Rennes : DEE, Direction de quartier Sud Gare, Conseil de quartier Sud Gare, Association des parents d'élèves de l'école Villeneuve, l'équipe enseignante de l'école Villeneuve, CPB Ginguené.

Déroulement de la journée :
De 15h30 à 16h15 :
•Défilé dans la cour de l'école
•Fanfare "Musical social club"
De 16h15 à 16h45 :
•Goûter offert aux parents et enfants

Direction de Quartiers Sud-ouest
1 Place de la Communauté CS 63126
Tél : 02.23.62.21.56
dqso@ville-rennes.fr
www.metropole.rennes.fr

•Fanfare musicale

Des riverains ont interrogé sur le manque d'ouverture du projet sur le quartier. Les porteurs de projet ont précisé qu'ils ne pouvaient cette année ni fermer les rues pour extérioriser l'événement, ni ouvrir l'école à tous. Il s'agit ici d'un premier essai, mais dans le futur ils souhaitent que cet événement s'ouvre sur le quartier, le square Villeneuve et d'autres partenaires (école St Joseph, crèche) pour un temps fort sur l'ensemble du quartier.

Vote des subventions :

- Demande de 1000 € de L'APE Sarabande : accordée (2 votes contres, 3 abstentions, 30 pour)
- Demande de l'APE Villeneuve : accordée (3 contres, 6 abstentions, 26 pour)

5. Autres informations

→ Budget participatif 7e saison – A voter à partir du 24 février

À partir du lundi 24 février 2025, les votants devront voter pour au moins 1 et jusqu'à 10 projets parmi toutes les propositions.

Soit, sur le site de la Fabrique Citoyenne, soit vous connectant avec votre compte. Si vous n'avez pas de compte, il vous suffit de cliquer sur les projets que vous préférez, une fenêtre s'ouvrira sur votre écran et vous demandera de valider votre vote. Pour cela, il faut indiquer votre numéro de téléphone mobile et vous recevrez gratuitement un code par sms.

Soit, par bulletin de vote dans les urnes mises à disposition à la Mairie de Quartier, 1 Place de la Communauté, à la Bibliothèque des Champs Manceaux ou à la Maison de Quartier de la Binquenais.

Retrouvez l'intégralité des projets sur :
https://fabriquecitoyenne.fr/project/budget-participatif-7/collect/le-depot-des-projets

→ Information maison quartier La Binquenais

Dans le cadre de la démarche lancée par le Ville de Rennes afin de construire collectivement un nouveau modèle pour la maison de quartier La Binquenais. Une réunion pour contribuer au projet de demain est prévue le jeudi 6 mars à la Maison de Quartier La Binquenais place Bir-Hakeim.

Direction de Quartiers Sud-ouest
1 Place de la Communauté CS 63126
Tél : 02.23.62.21.56
dqso@ville-rennes.fr
www.metropole.rennes.fr

Ville de Rennes